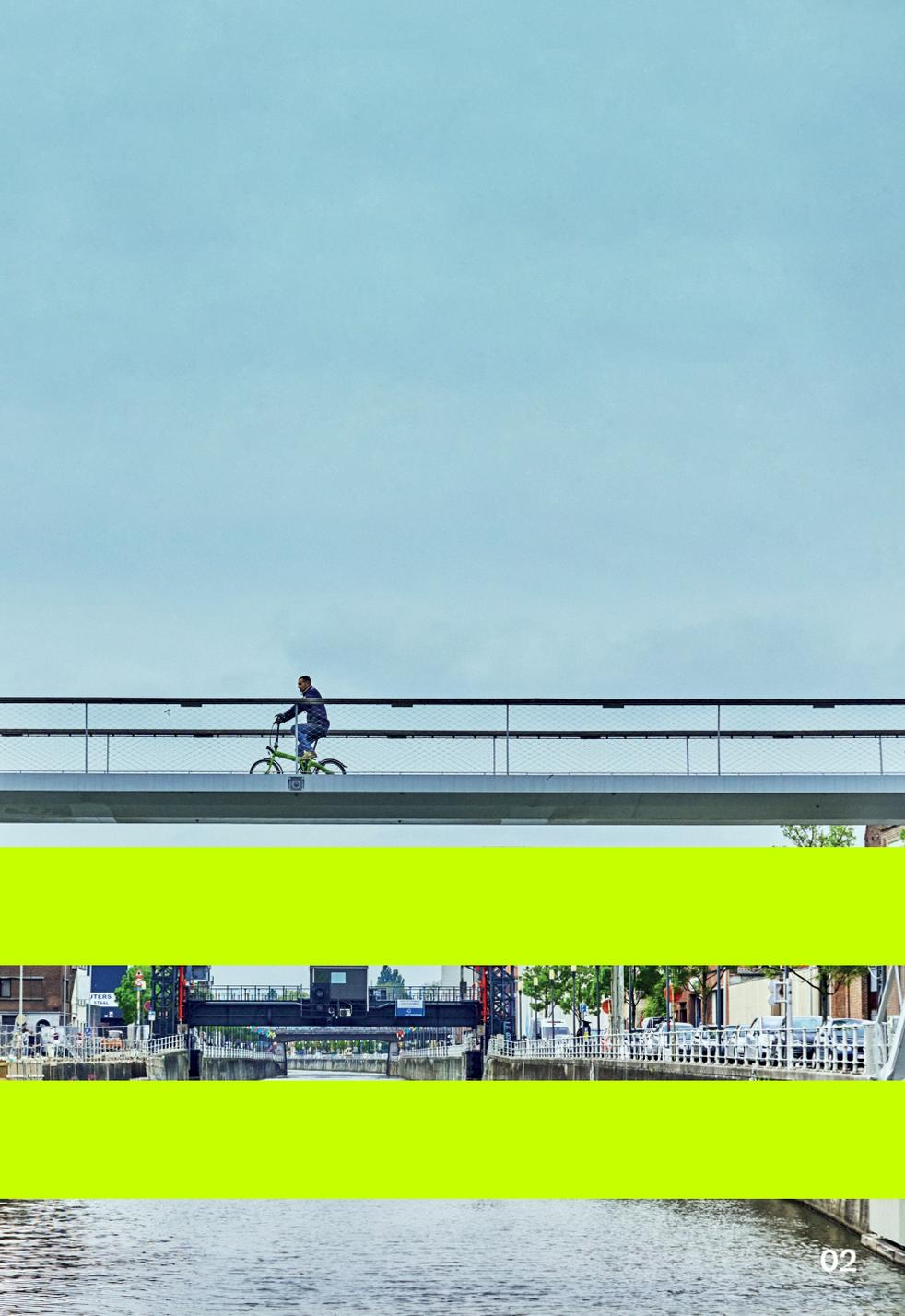




Un cœur qui bat dans la ville

# Rapport Annuel 2021



# Table des matières

<b>03</b>	<b>Bilan 2021 : des avancées majeures</b>
<b>07</b>	<b>A propos du port de bruxelles</b>
07	Objet social du Port de Bruxelles
08	Conseil d'administration
09	Directions
<b>09</b>	<b>Comptes annuels</b>
<b>09</b>	<b>Rapport de gestion</b>
09	Introduction
12	Bilan
14	Comptes de résultats
<b>17</b>	<b>Bilan au 31-12-2021</b>
19	Compte de résultats
21	Annexes
29	Bilan social
31	Les règles d'évaluation
33	Rapport du Collège des Commissaires

# Bilan 2021

des avancées  
et des projets majeurs



Trafic global  
**7 millions**  
de tonnes

Trafic propre  
**5,5 millions**  
de tonnes



**+225 m**  
de murs de quai

**Sk8 Port**,  
un skate park de 600m<sup>2</sup>

3 concessionnaires  
certifiés **CO<sub>2</sub>**  
neutres



**664 000**  
camions

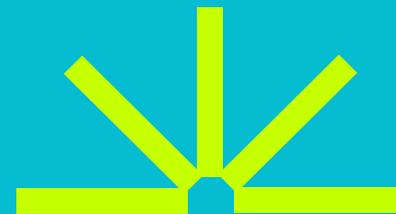


**103 000**  
tonnes de **CO<sub>2</sub>**

Visionner le film  
du rapport  
annuel



De nouvelles **CUVES**  
pour la brasserie  
**Brussels Beer Project**



**150 ARBRES** &  
**8 500** arbustes plantés

## Une année record, des réalisations ambitieuses

2021 est une année record pour le Port de Bruxelles, avec une activité inégalée depuis sa création en tant que société régionale. Un an après la signature de notre nouveau Contrat de Gestion, nous avons finalisé des réalisations majeures, en matière d'infrastructures, d'économie circulaire, de biodiversité ou encore d'équipements récréatifs. L'équipe du Port est fière de vous les présenter. Bienvenue à bord de Bruxelles !

## Le trafic propre enregistre son meilleur résultat depuis la création du Port

En ce qui concerne le trafic par la voie d'eau, le canal bruxellois a vu en 2021 plus de 10 000 bateaux transporter 7 millions de tonnes de marchandises. Dont 5,5 millions ont été chargées et déchargées à Bruxelles, soit le meilleur résultat jamais enregistré par le Port !

Le Port participe ainsi activement à la réduction du trafic routier et de la pollution de la capitale.

Le canal bruxellois sert aussi à assurer des transports exceptionnels tels ceux réalisés en 2021 pour les grands chantiers de nos fleurons locaux comme le Brussels Beer Project ou l'Union Saint-Gilloise mais aussi des éléments préfabriqués de la passerelle Suzan Daniel qui relie la Gare du Nord au site de Tour & Taxis.



## Une extension des quais et du terminal à conteneurs

En 2021, nous avons inauguré 225 mètres de nouveaux murs de quai, qui permettront l'installation prochaine de l'entreprise Comet. Active dans l'économie circulaire, celle-ci s'est engagée à transporter au moins 80 000 tonnes par voie d'eau chaque année. Soit 7 500 camions en moins sur les routes !

Côté infrastructures, la décision d'étendre le terminal à conteneurs a été entérinée en fin d'année. En triplant la surface du terminal, cette extension développera le transport de conteneurs par voie d'eau... Et donc réduira leur transport par route !



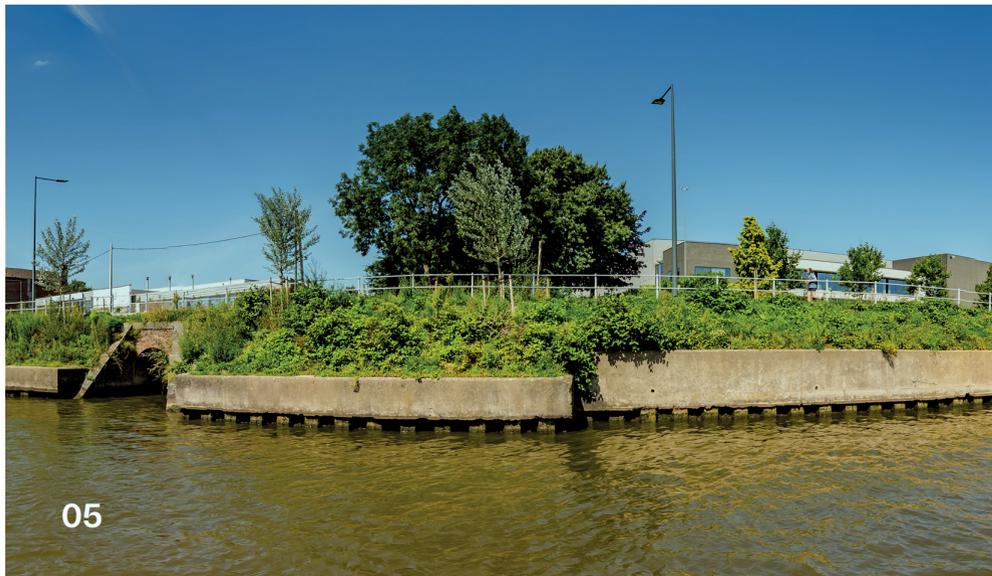
## Transition économique et biodiversité

**LE PORT REPRÉSENTE UNE VÉRITABLE SOLUTION ÉCORESPONSABLE EN MATIÈRE DE STOCKAGE, DE LOGISTIQUE ET DE MOBILITÉ.**

Aujourd'hui, une vingtaine d'entreprises portuaires sont engagées dans l'économie circulaire, particulièrement dans le secteur de la construction.

En 2021, trois concessionnaires du Port ont été certifiés neutres en carbone, grâce au soutien de notre Expert Climat.

Enfin, le Port soutient la biodiversité, notamment par la verdurisation des berges.



## Un lieu de détente et vie au cœur de la ville

**LE CANAL EST UNE VOIE D'EAU  
EN CŒUR DE VILLE, MAIS AUSSI UN LIEU DE VIE,  
DE DÉTENTE ET DE LOISIRS.**

Le Port de Bruxelles est heureux d'avoir inauguré Sk8Port en juillet 2021. Sk8Port, ce sont 600 m<sup>2</sup> dédiés au skateboard, qui renforcent le potentiel récréatif de la zone portuaire sur la rive gauche du canal. Mais ce n'est pas tout : en 2021, comme chaque année, de nouvelles initiatives ont ouvert le Port aux Bruxellois et Bruxelloises. Ils ont bu et mangé aux Terrasses du Port qui accueillent des foodtrucks, ils ont nagé tout l'été dans la piscine de plein air Flow, ils ont dansé et pédalé sur de nouvelles passerelles cyclo-piétonnes...

Plus que jamais, le Port fait vibrer Bruxelles et ses habitants !

## En route pour le Port de demain !

**VOUS L'AUREZ COMPRIS, 2021 A ÉTÉ POUR NOUS  
UNE EXCELLENTE ANNÉE.**

Étant donné le contexte général de l'année passée nous mesurons pleinement notre chance. 2021 a vu la croissance de nos activités, le développement de grands projets, la poursuite de nos ambitions durables... Une toute nouvelle identité visuelle a vu le jour et nous avons progressé dans la mise en œuvre de notre stratégie RH. À tous les niveaux, la transition est en cours, cela se voit et nous ne pouvons que nous en réjouir. Avec ses équipes, ses entreprises, son terminal à conteneurs qui va tripler sa capacité, ses bateaux, mais aussi ses berges, ses ponts, son skate park (Sk8Port), ses kilomètres de balades, le Port est véritablement un cœur qui bat dans la ville ! Merci à toutes et tous d'avoir rendu cela possible !

### La piscine en plein air Flow



06

### De nouvelles passerelles cyclistes et piétonnes



# À PROPOS DU Port de Bruxelles

## OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

### La Région de Bruxelles-Capitale,

qui détient 58,05% du capital ;

### La Ville de Bruxelles,

qui détient 33,40% du capital ;

### Les 8 communes bruxelloises

actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;

### La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances,

filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67% du capital.





Nom	Fonction		Prestations
Yassine AKKI	Président	FR	
Anthony BAERT	Vice-président	NL	
Rachid BEN SALAH	Administrateur	FR	
Alexander BILLIET	Administrateur	NL	jusqu'au 17/6/2021
Marie-Carmen BEX	Administratrice	FR	
Franc BOGOVIC	Administrateur	NL	à partir du 17/6/2021
Audrey CLABOTS	Administratrice	FR	à partir du 17/6/2021
Jan DE BRABANTER	Administrateur	NL	jusqu'au 17/6/2021
Catherine de BUCK van OVERSTRAETEN	Administratrice	NL	
Florianne de MAHIEU	Administratrice	NL	
Alexandre DERMINE	Administrateur	FR	
Laurent GABELE	Administrateur	FR	
Blaise GODEFROID	Administrateur	FR	

Shanti INGELS	Administratrice	NL	
Leila KABACHI	Administratrice	FR	
Karima LAOUAJI	Administratrice	FR	jusqu'au 16/2/2022
Morgane LOBJOIS	Administrateur	FR	jusqu'au 17/6/2021
Lise NAKHLE	Commissaire au gouvernement	FR	
Etienne NOEL	Administrateur	FR	jusqu'au 17/6/2021
Paul PALSTERMAN	Administrateur	FR	
Lander PICCART	Commissaire du gouvernement	NL	
Maximilien RALET	Administrateur	FR	à partir du 16/2/2022
Döne SONMEZ	Administratrice	FR	
Rafael VAN HUYCK	Administrateur	FR	à partir du 17/6/2021
Olivier VERSTRAETEN	Administrateur	FR	à partir du 17/6/2021
Donatienne WAHL	Administratrice	FR	
Tom ZOETE	Administrateur	NL	

## DIRECTION GÉNÉRALE

**Gert Van der Eeken**, directeur général  
*à partir du 23 mai 2022*

**Rainier Reekmans**, directeur général a.i.  
*jusqu'au 22 mai 2022*

**Caroline Hermanus**, directrice-générale adjointe a.i.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL :

**Isabelle Bodart**, coordinatrice à la direction générale

### CONSEILLER EN PRÉVENTION :

**Nico Raemdonck**, conseiller en prévention

### COMMUNICATION :

**Sylvain Godfroid**, coordinateur

### CONTRÔLE DE GESTION ET IT :

**Sven Janssens**, coordinateur

## SERVICE SUPPORT ET CAPITAINERIE

**Caroline Hermanus**, directrice-chef de service

### CAPITAINERIE :

**Philippe Herman**, capitaine

### DIRECTION FINANCIÈRE :

**Bénédicte Adam**, responsable financière

### DIRECTION JURIDIQUE ET DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

**Bertrand de Hemptinne**, coordinateur

## SERVICE DÉVELOPPEMENT ET INFRASTRUCTURE

**Rainier Reekmans**, directeur-chef de service

### DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE :

**Philippe Matthis**, directeur

### DIRECTION TECHNIQUE :

**Laurent Mampaey**, directeur technique

### MANAGER DU CLUSTER PORTUAIRE :

**Valérie Tanghe**, directrice

# COMPTES ANNUELS

## Rapport de gestion

### 1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 3.5 et 3.6 du Code des Sociétés et Associations.

Pour rappel, une plus-value globale de 246 470 691,01€ avait été actée dans les comptes 2017 suite à un travail complet de réévaluation des terrains et bâtiments appartenant au Port de Bruxelles. En 2018, le Port a individualisé les plus-values par fiche d'immobilisé. Cet important travail a permis d'identifier certaines erreurs et a entraîné dès lors des modifications du montant de la plus-value. Elle est passée de 246 470 691,01€ à 254 891 603,61€. Suite à la vente d'une parcelle de terrain à la ville de Bruxelles et l'achat d'un terrain à l'avant-Port, en 2021, la plus-value globale en 2021 s'élève à 255 400 487,85 €.

Depuis le premier janvier 2018, le Port de Bruxelles est soumis à l'impôt des sociétés.

Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée, les dotations régionales constituent un élément important de la structure de gestion du Port de Bruxelles. Le Port a reçu, en 2021, 15 691 000€ de dotations de la Région soit 1 266 000€ de plus qu'en 2020.

Enfin, il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement, n'a pas de succursale, ne dispose pas d'instrument financier et qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Il est important de noter que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le Port en 2021. Cependant, les conséquences de cette dernière pourraient avoir lieu en 2022 par des faillites possibles de certains clients d'autant qu'une indexation de 5% a eu lieu sur les concessions des clients en janvier 2022. Cette indexation aura aussi un impact sur nos dépenses et salaires en 2022.

## CI-DESSOUS QUELQUES RATIOS PERTINENTS CALCULÉS DEPUIS 2017 :

### Le ratio de liquidité absolue

Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ses dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

### Placements + valeurs disponibles

#### Dettes à 1 an au plus



*Nous constatons une augmentation de ce ratio par rapport à 2020. En effet, certains chantiers ont pris du retard (notamment celui de la rénovation des cabines à haute tension, les radeaux végétaux et la modernisation des voiries) ; l'ensemble des montants prévus n'ont pas pu être dépensés en 2021, ce qui a eu un impact sur la trésorerie du Port de Bruxelles.*

## Ratio de solvabilité générale (ratio d'autonomie financière)

### Capitaux propres

Total du passif

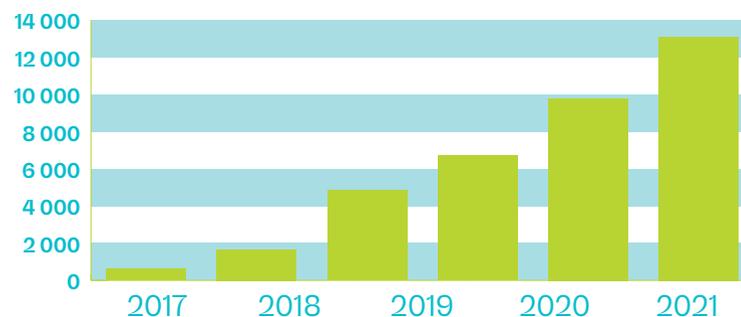


*Le ratio de solvabilité est stable par rapport à 2017.*

## Le fonds de roulement

= (Capitaux permanents – Actifs fixes)

*Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux “réserves” et “provisions”.*



Le fonds de roulement est positif. L'augmentation par rapport à 2020 s'explique par une légère hausse des capitaux permanents mais surtout d'une diminution des actifs immobilisés (amortissements,).

Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port (décidée en 2014 mais d'application depuis 2015), la capacité d'emprunt est limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation régional.

## Le Ratio d'endettement

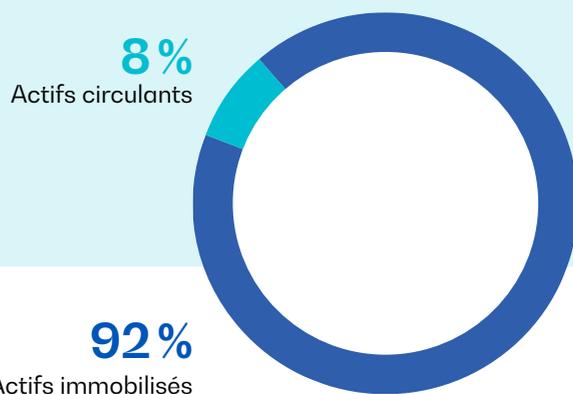
L'endettement bancaire représente 5% du passif. Le Port n'a qu'un emprunt en cours auprès de la BEI. Il a toutefois acquis un terrain à tempérament.

## 2. BILAN

### 2.1. L'Actif

Les « actifs immobilisés » atteignent un niveau de 347 782 477,03€ et sont en diminution par rapport aux exercices antérieurs. La baisse est due à la comptabilisation des amortissements des immobilisations (biens immobiliers et plus-value). Le Port a également vendu une partie d'un terrain à la ville de Bruxelles et a acheté un autre terrain à l'avant-port. Ils sont largement prédominants par rapport aux « actifs circulants » qui représentent 8% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 « Structure de l'Actif ».

Structure de l'actif



La rubrique « Immobilisations détenues en location-financement » reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

Le poste « créances commerciales à un an au plus » est en diminution par rapport à 2020. Cette diminution provient d'une diminution du poste « clients » mais contre balancée en partie par une augmentation des postes « fournisseurs débiteurs », « factures à établir ». Pour ce qui est des créances douteuses, le montant est en légère baisse en application des règles d'évaluation et de la clôture de certains dossiers juridiques.

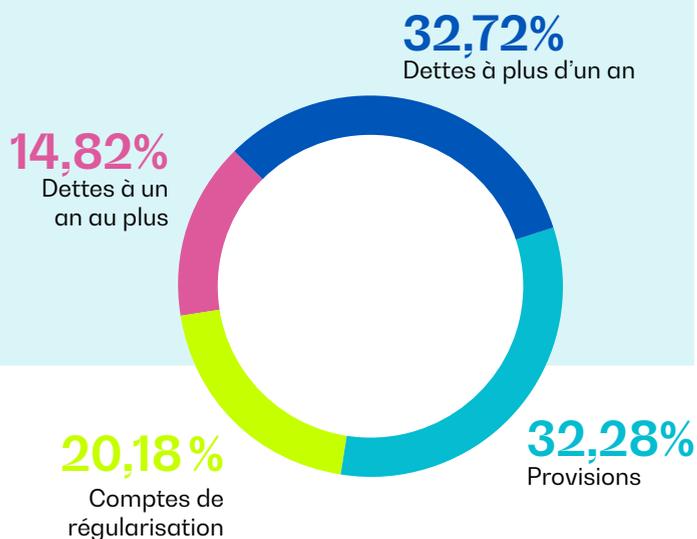
L'augmentation du poste « créances à un an au plus – Autres créances » est due à une augmentation de notre compte de transit comptabilisant les dotations Régionales et au non-paiement de certains travaux de cahiers spéciaux des charges qui seront payés en 2022.

Les « comptes de régularisation » sont en augmentation. Cela s'explique par la réception en 2021 de factures concernant 2022 (comme par exemple les assurances, la maintenance de licence,...).

## 2.2. Le passif

Les capitaux propres atteignent un niveau de 86,66 % du total du bilan.

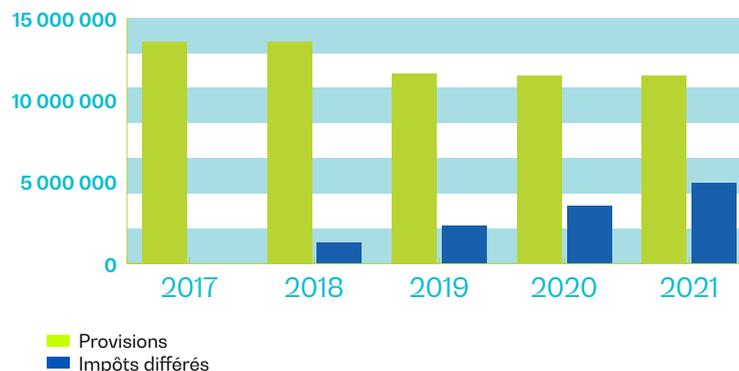
### Répartition du passif hors capitaux propres



L'augmentation du poste « provisions & impôts différés » résulte de l'augmentation de la prise en compte des impôts différés calculés sur les dotations d'investissements. Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions en application des principes de prudence, d'honnêteté et de bonne

foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

### Provisions et impôts différés



### LES DETTES SONT INFLUENCÉES ESSENTIELLEMENT PAR :

#### Les dettes à plus d'un an.

Ce poste est en diminution par rapport à 2020. Cela s'explique par le reclassement des tranches d'emprunts (BEI) (907 056,84€) et du terrain acheté à tempérament à la SNCB (40 256,12€) de plus d'un an à moins d'un an.

#### Les dettes à un an au plus.

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt des 22 500 000€ de la BEI pour Carcoke soit 907 056,84€ et de l'achat à tempérament d'un terrain à la SNCB<sup>1</sup> soit 40 256,12€.

Les dettes commerciales ont augmenté par rapport à 2020. Ce montant représente les factures entrantes encore ouvertes au 31/12 et qui ont été payées début 2022.

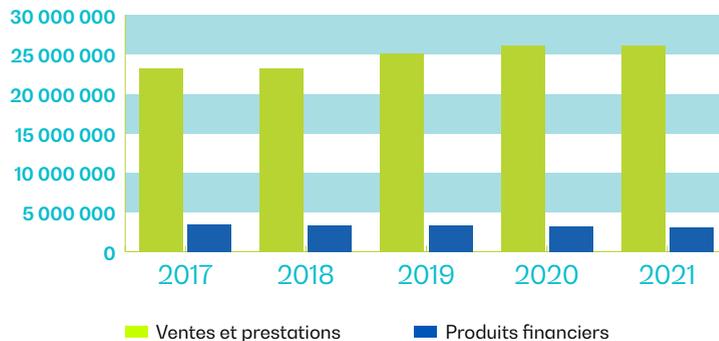
Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats. Elles sont en légère hausse par rapport à 2020.

1- L'achat de ce terrain se traduit par le paiement de 27 annuités de 80.000 € constituées d'une partie en capital qui se retrouve dans les dettes à plus d'un an et d'une partie en intérêt calculée sur base d'un taux annuel.

## 3. COMPTE DE RESULTATS

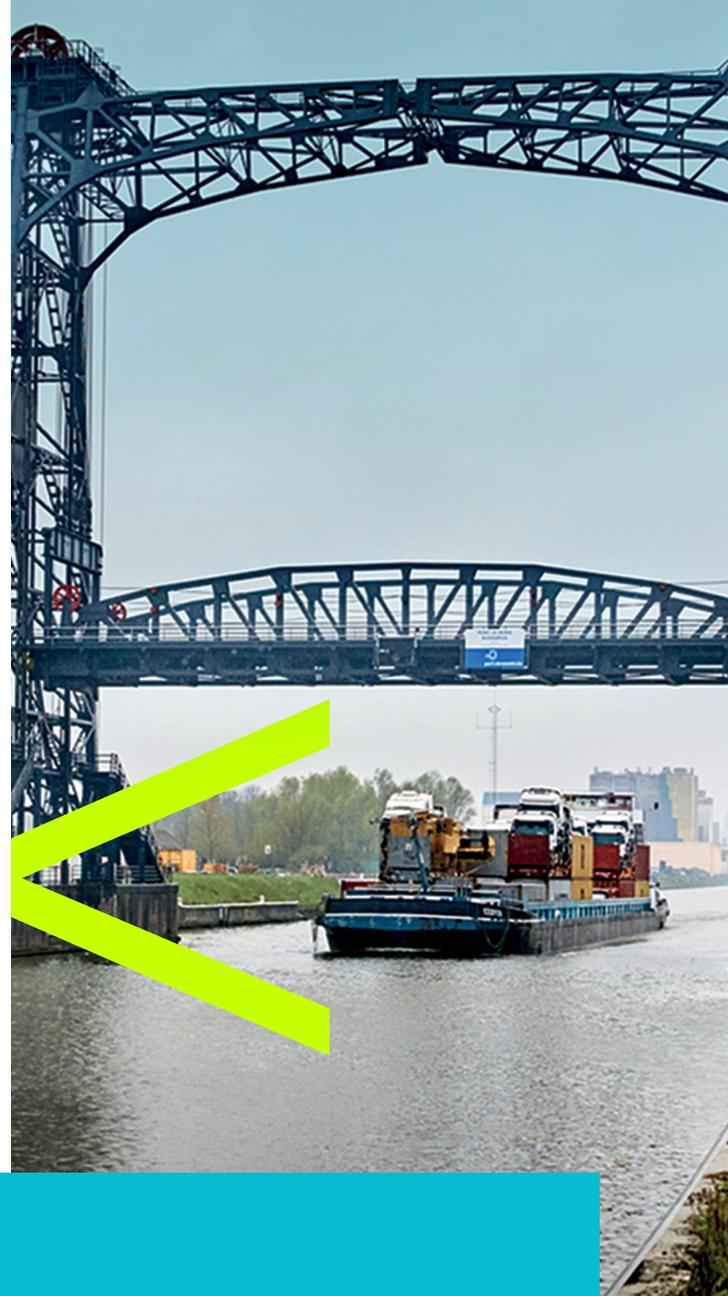
### 3.1. Le compte de produits

Produits en €



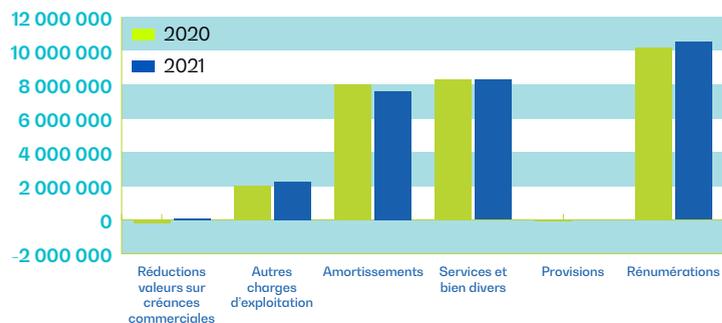
**3.1.1. Le total des ventes et prestations** s'élève à 26 163 108,26€. Il faut noter une diminution de 1,7% du chiffre d'affaires. Le poste « autres produits d'exploitation » est en diminution à la suite d'une diminution des charges à refacturer aux clients par rapport à 2020. Ces diminutions sont compensées par la vente du terrain à la ville de Bruxelles et une amende réclamée dans le cadre de l'exécution d'un marché.

**3.1.2. Les produits financiers** sont en baisse par rapport à l'année précédente suite à la diminution des amortissements sur les investissements.



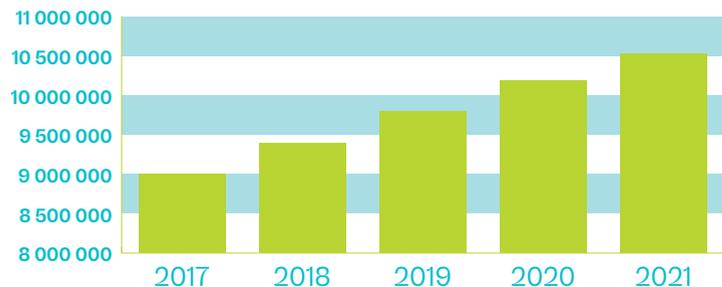
## 3.2. Le compte de charges

### Structure des charges d'exploitation 2021



**3.2.1. La masse salariale** au sens large – y compris les frais sociaux et de formation – qui atteint 10 520 642,19€, a augmenté de 338 400,21€ soit 3,4%. Ce poste représente 37% des charges d'exploitation.

### Masse salariale

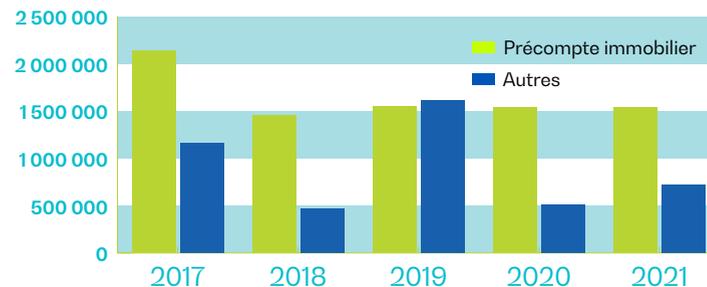


**3.2.2. Les provisions pour risques et charges** sont expliquées au point 2.2.

**3.2.3. Le poste « Services et biens divers »** est stable par rapport à l'exercice précédent. En 2021, le Port a réalisé les travaux de dragage pour 2 061 138,12€ contre 2 742 625,98€ en 2020. Les travaux de dragage sont effectués sur deux ans. Vu l'évolution des travaux de dragage, il a été décidé de diminuer le montant pour les deux années à venir.

**3.2.4. Les autres charges d'exploitation** sont en augmentation par rapport à 2020. L'augmentation est principalement due à une augmentation des taxes communales mais aussi par la prise en charge d'une indemnité de résiliation pour un client.

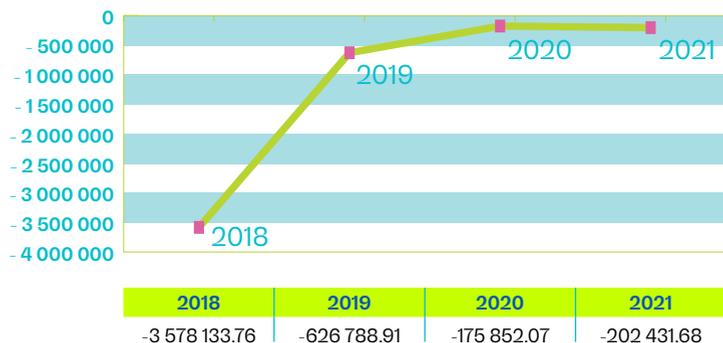
### Autre charges d'exploitation



### 3.3. Résultat de l'exercice

L'exercice se clôture avec un résultat négatif de 202431,68€.  
En conséquence, il est proposé d'affecter la perte au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 7206404,65€.

#### Évolution du résultat courant



Le Port est en perte pour la quatrième année consécutive. En effet, suite à la réévaluation de son patrimoine, le Port a acté une grosse plus-value. Ce qui a pour conséquence qu'on comptabilise chaque année des charges d'amortissements importantes sur la plus-value (soit 2841410,24€ en 2021). Ces amortissements vont progressivement diminuer au fur et à mesure que les « fiches immobilisés réévalués » seront totalement amorties. Toutes choses restant égales par ailleurs, la perte sera donc amenée à diminuer avec le temps.

Au niveau de la continuité, dans la mesure où il s'agit de charges non décaissées, cela ne met pas en péril la continuité de la société. Cela aura pour conséquence une diminution des fonds propres qui ont augmenté fortement par la comptabilisation de la plus-value en 2017. Compte tenu des fonds propres importants, la solvabilité n'est pas mise à mal.

Approuvé en séance  
du Conseil d'administration  
du 29 avril 2022.

Le vice-président,  
**A. BAERT**

Le président,  
**Y. AKKI**

La directrice générale adjointe a.i.,  
**C. HERMANUS**

Le directeur général a.i.,  
**R. REEKMANS**

En EUR	2020	2021
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>350 050 574,63</b>	<b>347 782 477,03</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 580,33</b>	<b>37 340,29</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>		
A. Terrains et constructions	325 280 439,26	321 344 171,07
B. Installations, machines & outillage	55 071,84	74 574,09
C. Mobilier et matériel roulant	391 946,87	401 026,26
D. Immobilisation détenues en location-financement	19 168 677,79	18 700 196,87
E. Autres immobilisations corporelles	262 767,14	262 767,14
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	4 854 581,40	6 926 479,71
	<b>350 013 484,30</b>	<b>347 709 215,14</b>
<b>IV. Immobilisations financières</b>		
A. Entreprises liées		
1. Participations	1 510,00	35 921,60
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	0,00	0,00
	1 510,00	35 921,60
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>27 375 448,63</b>	<b>31 334 674,06</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		
A. Créances commerciales	2 262 913,38	1 867 190,04
B. Autres créances	24 522 248,76	27 518 436,45
	<b>26 785 162,14</b>	<b>29 385 626,49</b>
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>		
B. Autres placements	0,00	0,00
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>229 382,58</b>	<b>1 419 971,11</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>360 903,91</b>	<b>529 076,46</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>377 426 023,26</b>	<b>379 117 151,09</b>

# Compte de résultats

En EUR	2020	2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>328 180 341,88</b>	<b>328 530 729,42</b>
<b>I. Capital</b>		
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	<b>2 273 234,45</b>	<b>2 273 234,45</b>
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>893 188,00</b>	<b>893 188,00</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>254 563 225,81</b>	<b>255 400 487,85</b>
<b>IV. Réserves</b>		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 056 728,87	2 056 728,87
D. Réserves disponibles ( * )	1 740 217,10	1 740 217,10
	<b>4 024 607,18</b>	<b>4 024 607,18</b>
<b>V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)</b>	<b>7 408 836,33</b>	<b>7 206 404,65</b>
<b>VI. Subsidés en capital</b>	<b>59 017 250,11</b>	<b>58 732 807,29</b>
<b>PROVISIONS &amp; IMPOTS DIFFERES</b>	<b>14 511 918,51</b>	<b>16 329 275,90</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>		
C. Grosses réparations & gros entretien		
D. Autres risques et charges	11 453 186,76	11 449 913,76
Impôts différés	3 058 731,75	4 879 362,14
	<b>14 511 918,51</b>	<b>16 329 275,90</b>
<b>DETTES</b>	<b>34 733 762,87</b>	<b>34 257 145,77</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	17 497 636,83	16 550 323,87
D. Autres dettes		
	<b>17 497 636,83</b>	<b>16 550 323,87</b>
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	908 403,99	947 312,96
C. Dettes commerciales	4 404 430,76	5 112 836,63
D. Acomptes reçus sur commandes	96 095,11	93 720,11
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	234 385,34	232 238,79
E.2. Rémunérations & charges sociales	630 887,54	692 674,69
F. Autres dettes	675 937,30	420 420,30
	<b>6 950 140,04</b>	<b>7 499 203,48</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>10 285 986,00</b>	<b>10 207 618,42</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>377 426 023,26</b>	<b>379 117 151,09</b>

CHARGES (en EUR)	2020	2021
<b>RESULTATS D'EXPLOITATION</b>		
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b>		
B. Services et biens divers	8 288 018,55	8 287 051,17
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	10 182 241,98	10 520 642,19
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles	7 986 517,50	7 630 577,61
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	-181 404,72	73 314,22
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	-104 435,52	-3 273,00
G. Autres charges d'exploitation	2 048 837,11	2 255 133,85
	<b>28 219 774,90</b>	<b>28 763 446,04</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>		
<b>V. Charges Financières</b>		
A. Charges des dettes	794 748,99	760 184,73
B. Réductions de valeur sur actifs circulant		
C. Autres charges financières	8 619,30	8 564,93
	<b>803 368,29</b>	<b>768 749,66</b>
<b>RESULTATS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp	423 992,60	60 350,60
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles	37 113,41	3 868,30
	<b>461 106,01</b>	<b>64 218,90</b>
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>X. A. Impôts</b>	<b>878,84</b>	<b>1 388,48</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>		
<b>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 485 128,04</b>	<b>29 597 803,08</b>

PRODUITS (en EUR) 2020 2021

### RESULTATS D'EXPLOITATION

<b>I. Ventes et prestations</b>		
A. Chiffre d'affaires	11 456 676,04	11 256 728,64
D. Autres produits d'exploitation	14 499 839,85	13 988 739,62
1. Subvention dragages		
Produits d'exploitation non récurrents	122 288,26	920 545,40
	<b>26 078 804,15</b>	<b>26 166 013,66</b>

### RESULTATS FINANCIERS

B. Produits des actifs circulants	25 326,50	68 078,14
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	3 143 543,64	3 059 502,30
Produits financiers non récurrents		34 411,60
	3 143 543,64	3 093 913,90
	<b>3 168 870,14</b>	<b>3 161 992,04</b>

### RESULTATS EXCEPTIONNELS

VII. Produits exceptionnels

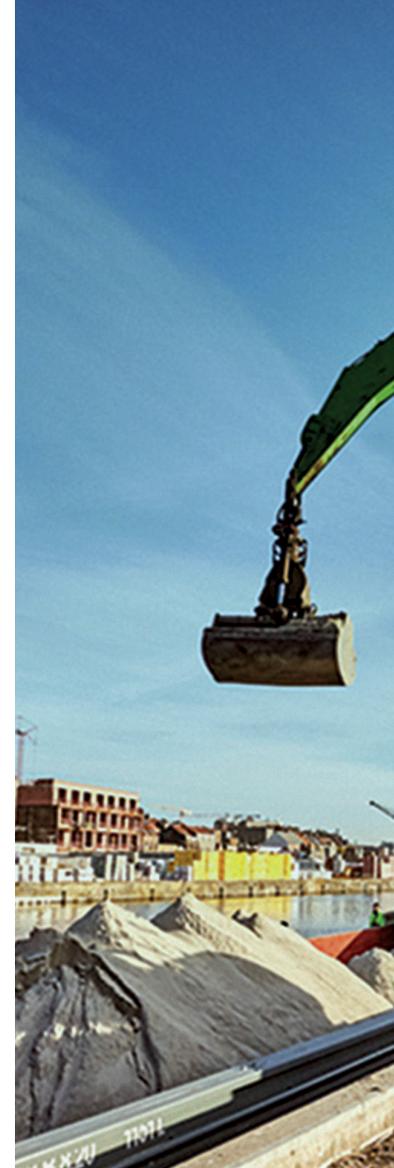
### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. B. Régularisations d'impôts et reprises prov fiscales	61 601,68	67 365,70
--	-----------	-----------

### RESULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER

XIII. Perte de l'exercice à affecter	175 852,07	202 431,68
--------------------------------------	------------	------------

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>29 485 128,04</b>	<b>29 597 803,08</b>
---------------------------	----------------------	----------------------



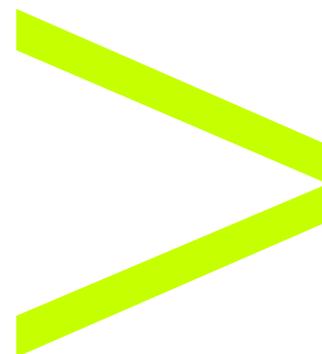
# Annexes



## AFFECTATION ET PRELEVEMENTS

(en milliers d'euro)

	exercice	exercice précédent
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>7 207</b>	<b>7 409</b>
<b>Perte à affecter (-)</b>		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-202	-176
Perte de l'exercice à affecter (-)		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	7 409	7 585
Perte reportée de l'exercice précédent (-)		
<b>C. Affectation aux moyens propres</b>		
2. À la réserve légale		
3. Aux autres réserves		
<b>D. Résultat à reporter</b>		
1. Bénéfice à reporter (-)	7 207	7 409
2. Perte à reporter		



### III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)

	Terrain et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Location et financement	Autres immob corporelles	Immob. en cours cours & acptes
<b>A. VALEUR D'ACQUISITION</b>						
au terme de l'exercice précédent :	195 694	3 358	2 801	23 540	1 556	4 854
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	257	43	139			4 845
- cessions et désaffectations	-852	-15	-124			
- transferts d'une rubrique à une autre	2 773					-2 773
Au terme de l'exercice	197 872	3 386	2 816	23 540	1 556	6 926
<b>B. PLUS-VALUES</b>						
au terme de l'exercice précédent :	254 564		3			
mutations de l'exercice :						
- actées	1 372					
- acquises de tiers						
- annulées	-535					
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	255 401		3			
<b>C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS</b>						
au terme de l'exercice précédent :	124 977	3 303	2 412	4 371	1 293	
mutations de l'exercice :						
- actés	7 057	20	130	469		
- repris	-105					
- acquis. de tiers						
- annulés		-11	-124			
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	131 929	3 312	2 418	4 840	1 293	
<b>D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>						
(a) + (b) - (c) dont mobilier et matériel roulant	321 344	74	401	18 700	263	6 926

**IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES** (en milliers d'euro)

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres Entreprises
<b>1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
a) Valeur d'acquisition			36
b) Réductions de valeur			
<b>2. CRÉANCES</b>			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			36

**VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS** (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
<b>Actions et parts</b>		
- valeur comptable augmentée du montant non appelé		
<b>Titres à revenus fixes</b>		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis		
- d'un mois au plus		
- de plus d'un mois à un an au plus		
<b>Autres placements de trésorerie:</b>		

**VII. COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF)** (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
(ventillation des montants significatifs)		
<b>Intérêts centralisation financière</b>	39	
<b>charges à reporter</b>	490	

## VIII. ÉTAT DU CAPITAL

	Montants en millier EUR	Nombre d'actions
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>		
<b>1. Capital souscrit</b> (rubrique 100 du passif)		
- au terme de l'exercice précédent	2 277	
- modifications au cours de l'exercice		
- augmentation		
- au terme de l'exercice	2 277	
<b>2. Représentation du capital</b>		
2.1. Catégories d'actions nominatives	2 277	1833
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
- nominatives		1833
- au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
<b>B. CAPITAL NON LIBÉRÉ</b> (rubrique 101 du passif)		
Actionnaires redevables de libération		
- Région de Bruxelles-Capitale	3	
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	

## IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)

	Exercice
<b>Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
- provisions pour gros entretien & grosses réparations	
- autres	11 450

<b>X. ÉTAT DES DETTES</b> (en milliers d'euro)			
	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an, 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
<b>A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>			
<b>Dettes financières</b>			
<b>4. Etablissements de crédit</b>	947	4 213	12 337
- Dettes commerciales			
- Acomptes reçus sur commandes			
- Autres dettes			
<b>TOTAL</b>	<b>947</b>	<b>4 213</b>	<b>12 337</b>
DETTES (ou PARTIE des DETTES) GARANTIES PAR			
<b>B. DETTES GARANTIES</b>	les pouvoirs publics belges		suretés réelles sur actifs
<b>Dettes financières</b>			
<b>4. Etablissements de crédit</b>	17 497		
- Dettes commerciales			
- Acomptes reçus sur commandes			
- Dettes fiscales, salariales et sociales			
- Autres dettes			
<b>TOTAL</b>	<b>17 497</b>		
<b>C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>			Exercice
<b>1. Impôts</b>			
a) dettes fiscales échues			
b) dettes fiscales non échues		231	
c) dettes fiscales estimées		1	
<b>2. Rémunérations et charges sociales</b>			
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.			
b) Autres dettes salariales et sociales		693	
<b>XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF)</b> (en milliers d'euro)			
		Exercice	Exercice précédent
- intérêts sur l'emprunt		481	
- subsides charges		3 856	
- emphythéose		5 871	

**XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION** (en milliers d'euro sauf C1)

	Exercice	Exercice précédent
<b>B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION dont :</b>		
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	11 208	11 137
<b>C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE</b>		
a) Nombre total à la date de clôture	129	130
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein	123,7	125,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	178 935	173 501
<b>C2. FRAIS DE PERSONNEL</b>		
a) rémunérations et avantages sociaux directs	6947	6 902
b) cotisations patronales d'assurances sociales	3048	2 849
c) primes patronales pour assurances extra-légales		
d) autres frais de personnel	526	432
e) pensions		
<b>C3. PROVISIONS POUR PENSIONS</b>		
Dotation (+), utilisations et reprises (-)		
<b>D. RÉDUCTIONS DE VALEUR</b>		
1) sur stocks et commandes en cours		
2) sur créances commerciales		
actées	141	67
reprises	-67	-249
<b>E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
constitution	0	3
utilisations et reprises	-3	-108
<b>F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2084	1951
autres	171	98
<b>G. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>		
1. Nombre total à la date de clôture	1	
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	1,0	
Nombre effectif d'heures prestées	1 766	
Frais pour l'entreprise	105	

<b>XIII. RÉSULTATS FINANCIERS</b> (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
<b>A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>		
- produits des actifs circulants		
- subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
subsides en capital	3060	3 144
subsides en intérêts		
<b>B. INTERETS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉES A L'ACTIF</b>		
<b>C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS</b>		
<b>E. AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>		
- rente ville de Bruxelles	9	9
- divers		
<b>XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b> (en milliers d'euro)		
	Exercice	
<b>A. VENTILATION DES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S'ILS SONT IMPORTANTS</b>		
- plus-value réalisée réalisations d'actifs	955	
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs		
<b>B. VENTILATION DES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SI ELLES SONT IMPORTANTES</b>		
- réductions de valeur sur immob corporelle	64	
- réductions de valeur sur immobilisation financière		
<b>XV. IMPOTS SUR LE RÉSULTAT</b> (en milliers d'euro)		
	Exercice	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des sociétés	1	

**XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS** (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
<b>A. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE</b>		
1. à l'entreprise (déductibles)	1060	984
2. par l'entreprise	2632	2 706
<b>B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :</b>		
1. précompte professionnel	1942	1891
2. précompte mobilier		

**XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN** (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :</b>		
Caisse des dépôts et consignations	174	
Caisse des dépôts et consignations CSC	1 513	
Garanties bancaires	2 736	
<b>ENGAGEMENT D'ACQUISITION ET DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Débiteurs pour engagements de cession		
Engagement de cession		

**XIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS**

	Exercice	Exercice précédent
<b>D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :</b>		
aux administrateurs et gérants	54	

# Bilan social

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite  
à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

## A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	113,2	15,1	123,7 (ETP)	125,5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	164 145	14 790	178 935,00 (T)	173 501 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	9 431 932	1 088 710	10 520 642 (T)	10 182 242 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
<b>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	115	14	124,7	
<b>b. Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée	110	99	14	108,7	
Contrat à durée déterminée	111	16		16,0	
Contrat de remplacement	113				
<b>c. Par sexe</b>					
Homme	120	80	9	86,3	
Femme	121	35	5	38,4	
<b>d. Par catégorie professionnelle</b>					
Personnel de direction	130	4	0	4,0	
Employés	131	66	11	73,6	
Ouvriers	132	45	3	47,1	

## D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

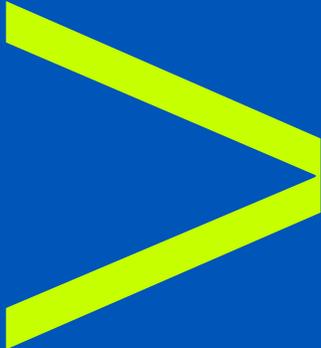
Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Pers mise à disposition
Nombre moyen	150		1
Nombre effectif d'heures prestées	151		1766
Frais pour l'entreprise (en euros)	152		105 161

## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
<b>1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	205	23		23,0
<b>2. Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	210	11		11,0
Contrat à durée déterminée	211	12		12,0
Contrat de remplacement	213			
B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
<b>1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	305	20	4	20,8
<b>2. Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310	7	4	7,8
Contrat à durée déterminée	311	13		13,0
Contrat de remplacement	313			
<b>4. Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340	3	1	3,2
Prépension	341			
Licenciement	342	2		2,0
Autre motif	343	15	3	15,6

## IV. FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	80	3316	45 610
Femmes	581	38	1512	59 738



# Les règles d'évaluation

## 1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux règles particulières de la circulaire du 28 décembre 2006 qui fixe le plan comptable et celle du 15 novembre 2007 qui applique les règles comptables prévues par l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables à la comptabilité

## 2. Règles particulières

### Amortissements

■ Catégories biens immobilisés	
■ Ouvrages d'art	2%
■ Ouvrages de génie civil : routes	10%
■ Ouvrages de génie civil : ponts	2%
■ Bâtiments	2%
■ Installations industriels	2%
■ Câbles réseaux de télécommunication	4%
■ Équipement éclairage publique des routes et pistes cyclables.	5%
■ Gros outillage <sup>1</sup>	0%
■ Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
■ Mobilier de bureau	10%
■ Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,...)	10%
■ Matériel roulant	20%
■ Matériel naviguant	10%
■ Matériel publicitaire et informatique	25%
■ Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	25%
■ Immobilisations incorporelles	25%
■ Concession de droits réels	Durée résiduelle d'exploitation

## Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

## Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

■ Créances en retard de six mois à un an :

**réduction de 25 %**

■ Créances en retard d'un an à un an et demi :

**réduction de 50 %**

■ Créances en retard de plus d'un an et demi :

**réduction de 100 %**

## Provisions

Les provisions sont constituées en application des principes de la prudence, de l'honnêteté et de la bonne foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

## Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

## Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

## Comptabilisation emphytéose

**Ci-après, nous exposons la méthode à appliquer pour de prochaines emphytéoses lorsque le Port est tréfoncier dans la transaction :**

1. Déterminer dans les comptes d'investissements (22) les éléments mis en emphytéose avec leur valeur résiduelle. Chaque immobilisé porte un numéro d'inventaire dans le système comptable avec une valeur d'investissement et une valeur résiduelle en cas d'amortissement.
2. Déterminer la période de la mise en emphytéose et la valeur éventuelle en fin de contrat. Cette période ne pourra dépasser la date de juin 2023 étant donné que le Port a été créé pour une période de 100 ans à dater de juin
3. Reprendre la valeur du droit d'emphytéose et le mode de paiement (en une fois ou échelonné) et l'inscrire dans un compte de créance en fonction du contrat.
4. Déterminer la plus-value en faisant la différence entre la valeur résiduelle du ou des biens avec la valeur du droit d'emphytéose et la comptabiliser dans un compte de régularisation (49) au passif. La valeur du droit d'emphytéose est déterminée soit au moment du contrat par expert immobilier, négociations ou autres applications de formules soit à la fin du contrat de la même manière décrite ci-avant.
5. Prendre chaque année ou au prorata pour la première année, une partie de la plus-value dans un compte de la classe 76 en diminuant le compte de régularisation. Ce montant est égal à la plus-value totale divisée par le nombre d'années que le bien est mis en emphytéose.

# Rapport du Collège des commissaires

## Rapport du commissaire à l'Assemblée générale de la sa Port de Bruxelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme Port de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Port de Bruxelles durant 9 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 379 117 151,09 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 202 431,68 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code,

en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1<sup>er</sup>, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- le document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :
  - a. le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
  - b. le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
  - c. le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;
- la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

*Néant*

### Mentions relatives à l'indépendance

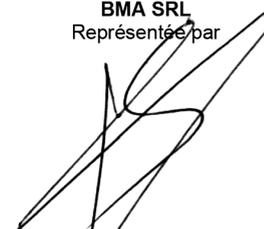
Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du non-respect du délai de la publication au Moniteur Belge des décisions de nomination et de révocation prises par l'Assemblée Générale qui sont à publier dans un délai d'un mois après la tenue de cette Assemblée Générale.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Bruxelles, le 4 mai 2022

BMA SRL  
Représentée par



Amaury Stas de Richelle  
Réviseur d'entreprises  
Commissaire



### SIÈGE ADMINISTRATIF

Place des Armateurs, 6 - 1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 420 67 00  
[info@port.brussels](mailto:info@port.brussels) - [www.port.brussels](http://www.port.brussels)

### CAPITAINERIE

Rue de l'Avant-Port, 2 - bte 1 - 1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 247 91 21